



PRÉFET DE LA RÉGION
PROVENCE – ALPES – CÔTE D'AZUR



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



Comité plénier Durance du 1^{er} décembre 2016

Modalités de fonctionnement du Comité plénier de la Durance et de ses commissions

Modalités communes aux commissions

Rôle des commissions

Les commissions sont un lieu de débat technique, visant à alimenter les débats politiques du Comité plénier de la Durance. Après examen technique des sujets et confrontation des différents points de vue, les commissions forment une ou plusieurs position(s) équilibrée(s), qui sont soumises à validation ou choix du Comité plénier.

Les commissions traitent de sujets ayant une portée à l'échelle du bassin versant de la Durance. Elles peuvent également traiter de sujets plus locaux ou extérieurs au bassin dans les cas suivants :

- lorsque des démarches de territoire (incluses ou hors du bassin versant) font remonter au Comité plénier ou à une commission des difficultés qui pourraient trouver une réponse en approchant la question à une échelle plus large
- lorsque le Comité plénier ou une commission identifie qu'une démarche de territoire a des répercussions notables sur le bassin versant

La préparation du SAGE intéresse l'ensemble des thématiques, donc l'ensemble des commissions. La commission 'gouvernance' coordonne et synthétise les travaux avant présentation en plénière.

Fonctionnement pratique

Le secrétariat technique des commissions est assuré par l'EPTB. Il convoque, prépare les dossiers de séance et dresse les comptes rendus.

La présidence des commissions est assurée par un binôme élu EPTB + technicien EPTB/Etat/AE/Région. L'élu est désigné par le conseil d'exploitation de l'EPTB. Le technicien est de niveau direction/chef de service. Ce binôme fixe l'ordre du jour sur la base des attentes des membres, anime et conclut les débats de la commission puis rend compte au Comité plénier.

Une attention est portée au planning afin que les commissions et le Comité plénier soient suffisamment alimentées, réactives par rapport à la dynamique des projets, tout en observant le temps nécessaire à la maturation des débats.

La commission gouvernance, qui a sur certains thèmes un rôle d'ensemblier, est convoquée à la suite des autres commissions thématiques.

Composition

La composition des commissions permet une participation des usagers et professionnels à la construction des décisions qui les concernent.

Les organismes communs à toutes les commissions sont les signataires de la feuille de route : Le SMAVD – EPTB, l'Etat (DREAL), la Région, l'Agence de l'Eau et EDF.

L'identité et le nombre de participants aux commissions n'est pas fixé. Toutefois, le président de chaque commission s'attache à ce que les divers intérêts soient représentés, tout en conservant une taille opérationnelle pour les échanges.

Modalités propres à la commission « Eau et usages »

Sujets pilotés

Cette commission traite de quasiment l'ensemble des dossiers de la ressource en eau du bassin versant, axe et affluents, et de ses usages. L'imbrication du système de gestion de la ressource Durance – Verdon conduit en effet à ce que toute modification sensible des usages ou de la ressource ait des répercussions sur l'ensemble du bassin versant.

- étude socio-économique des usages de la ressource Durance – Verdon : valider sur le plan technique les hypothèses et livrables de cette étude
- restitutions à Mallemort : proposer de nouvelles modalités de restitution plus respectueuses de l'environnement en maîtrisant les impacts socio-économiques
- pollution moyenne Durance : suivi de la pollution historique du site industriel Arkema et de ses conséquences sur la ressource souterraine pour l'eau potable
- sécheresse : examiner les évolutions du cadre de gestion de la sécheresse
- économies d'eau : proposer une réaffectation des économies d'eau versées dans le dispositif de transfert Etat/AE/EDF

Sujets connexes

Contrats de canaux, modalités de rejet dans l'étang de Berre, nappe de Crau, PGRE, mise en œuvre du SOURCE, CLI ITER, Cadarache, gestion départementale de la sécheresse...

Animation

Binôme élu EPTB (Région) / EPTB

Composition souhaitable (non exclusive)

Représentants de l'agriculture irriguée, de l'hydroélectricité, de l'adduction en eau à usages multiples, du tourisme sur lac

Représentants des collectivités de basse et moyenne Durance (EPCI, PNR Verdon...)

Représentants des DDT, de la DRAAF et de l'ARS

Représentants des associations de consommateurs

Modalités propres à la commission « Milieux et inondations »

Sujets pilotés

Le rapprochement de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations apparaît incontournable à l'heure de la GEMAPI et parce que les rivières en tresses sont un terrain de choix pour marier ces deux politiques.

- suivi de la stratégie locale de gestion du risque inondation : suivi de la mise en œuvre des actions de la SLGRI 2016-2021, notamment celles relatives à la dévolution de la compétence GEMAPI
- suivi des débits réservés sur l'axe Durance : partage des effets de la réhausse des débits réservés
- gestion de l'espace alluvial
- stratégie transport solide : proposer une nouvelle stratégie pensée à l'échelle du bassin versant, aboutissant à un schéma directeur intégrant transit sédimentaire, continuité écologique et prévention des inondations
- continuité écologique : trames verte et bleue
- confluence Durance – Verdon : proposer des solutions d'aménagement et de gestion de cet espace à la croisée de multiples enjeux
- évolution du DPF : examen d'éventuelles évolutions dans la gouvernance du DPF Durance et Buëch (transfert, concession, déclassement)

Sujets connexes

- programmation d'actions PAPI, PAPAM etc, Natura 2000, conduite des essartements, plan national d'action apron, cistude etc, schéma régional des carrières, COGEPOMI...

Animation

Binôme élu EPTB / DREAL

Composition souhaitable (non exclusive)

Membres du COTEC SLGRI (art.12 de l'arrêté du 11 juin 2016 désignant les parties prenantes de la SLGRI)

Représentants des collectivités de basse et moyenne Durance (EPCI)

ONEMA

Représentants d'associations de protection de l'environnement

Modalités propres à la commission « Connaissance »

Sujets pilotés

- développement de la connaissance : orienter l'acquisition de connaissance
- valorisation de la connaissance : proposer des outils pour structurer la connaissance, la rendre accessible aux différents publics, et valoriser le savoir faire provençal en matière de gestion de l'eau
- observatoire : structurer les fonctions d'observatoire utiles à la préparation du SAGE (définition d'indicateurs). Coordonner et mutualiser les observatoires du bassin.
- connaissance des prélèvements : structurer une base de données des prélèvements en eau à l'échelle du bassin versant
- nappe alluviale : développer la connaissance et le suivi de la nappe

Sujets connexes

Observatoires locaux

Animation

Binôme élu EPTB / EPTB

Perspectives d'évolution

- suivi du SAGE
- communication

Composition souhaitable (non exclusive)

Représentants de l'agriculture irriguée, de l'hydroélectricité, de l'adduction en eau à usages multiples

Représentants des collectivités de basse et moyenne Durance

Représentants des DDT

Représentants des observatoires locaux

Modalités propres à la commission « Gouvernance et communication »

Sujets pilotés

Commission transversale qui traite notamment de thèmes abordés sur le plan technique dans les 3 autres commissions.

- constitution de la CLE : proposer une architecture de la future CLE Durance
- émergence et préparation du SAGE : proposer un périmètre de SAGE et les grands enjeux auxquels il devra répondre, coordonner la préparation du SAGE
- communication : proposer des actions de communication relatives aux travaux du SAGE et aux thèmes concernés
- coordination de la mise en œuvre de la GEMAPI

Sujets connexes

- contrats de rivière et autres SAGE
- comité de bassin et commission géographique Durance

Animation

Binôme élu EPTB / Agence de l'eau

Composition souhaitable (non exclusive)

Représentants de l'agriculture irriguée, de l'hydroélectricité, de l'adduction en eau à usages multiples, du tourisme sur lac

Représentants des collectivités de basse et moyenne Durance

Modalités propres à la commission d'« information sur la vie des concessions hydroélectriques »

Sujets suivis

La commission bénéficie d'une information sur la vie économique et territoriale des concessions hydroélectriques, afin de prendre en compte l'enjeu énergie hydraulique dans une politique intégrée de l'eau de la Durance.

- information sur la production d'énergie
- information sur les éléments marquants de la vie des concessions : travaux importants, nouveaux règlements, renouvellement

Animation

Binôme élu Région / DREAL

Composition souhaitable

Tous les membres du Comité plénier de la Durance

Perspectives d'évolution

A l'avenir, plusieurs concessions seront probablement regroupées avec un dépassement du seuil de 1000MW, entraînant la création d'un comité de suivi de l'exécution de la concession et de la gestion des usages de l'eau.

La CLE fera alors office de comité officiel et sera consultée dans les cas suivants, précisés par le décret n°2016-530 du 27 avril 2016 relatif aux concessions d'énergie hydraulique :

- consultation préalablement à tous travaux ou opérations faisant l'objet d'une procédure d'autorisation,
- consultation sur le projet de règlement d'eau,
- consultation sur les modifications de la concession,
- consultation sur toute décision ayant un impact significatif sur les enjeux de la politique énergétique française (L.100-1 à L.100-4 du code de l'énergie),
- information sur l'élaboration du plan particulier d'intervention de Serre-Ponçon,
- information sur tout incident ou accident dont les conséquences sont susceptibles d'atteindre l'extérieur du périmètre de la concession,
- présentation du bilan annuel de l'exploitation de la concession et, le cas échéant, une synthèse des études relatives à l'environnement qu'il a réalisées.